

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Avis publics
- Élections municipales
- Services municipaux
- Service de transports
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

La CPTAQ nous dit encore NON!

En 2010, nous avons fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'exclure une superficie d'environ 14 hectares de la zone agricole afin d'agrandir notre périmètre urbain dans le but d'y construire 115 nouvelles résidences.

À l'époque, les raisons du refus étaient en premier lieu l'ampleur de la demande (il se construit en moyenne 15 résidences par année à St-Anaclet) et deuxièmement, notre municipalité fait partie de l'agglomération de recensement de Rimouski. L'agglomération de recensement signifie le mouvement de la main d'œuvre d'une municipalité vers la ville centre. Selon Statistique Canada nous faisons partie de l'agglomération de recensement de Rimouski.

Suite à ce premier refus, nous avons modifié notre demande. Elle vise maintenant 1,73 hectare pour le secteur résidentiel. Il faut dire que nous possédons déjà l'emplacement de la future rue et les terrains du côté est de cette rue et la demande vise à exclure de la zone agricole le côté ouest de cette même rue. Nous essayons un nouveau refus. L'argument de la CPTAQ est que nous faisons partie de l'agglomération de recensement de Rimouski et que tant qu'il y aura un terrain disponible à Rimouski, il sera impossible d'agrandir le périmètre urbain de St-Anaclet.

Cette décision est d'autant plus surprenante que la demande fait l'objet d'un consensus régional. La MRC, l'UPA et la Ville de Rimouski ont appuyé notre démarche et nous recevons des demandes pour des terrains à construire à St-Anaclet.

Rappelons-nous lors de la dernière campagne électorale, nos politiciens nous parlaient de développement régional et d'occupation du territoire, ils ont tous défilé les uns après les autres pour nous faire valoir l'importance des régions. Comment pouvons-nous occuper le territoire et développer notre région si nous ne pouvons pas permettre aux nouveaux arrivants de se construire chez nous? Il en va de notre survie!

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances du 2 juillet et 5 août 2013.

Les élus municipaux acceptent l'offre de ASDR environnement pour un montant de 10 186 \$ plus taxes concernant les honoraires professionnels pour la vidange de l'étang aéré numéro 2. (Rés. 2013-07-76)

Les élus municipaux acceptent la soumission de CM Clôture 1991 Enr. au montant de 25 045,41 \$ taxes incluses concernant la reconstruction de la clôture entourant le terrain de baseball. (Rés. 2013-07-77)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra Inc. au montant de 75 759,33 \$ taxes incluses concernant le pavage pour l'année 2013. (Rés. 2013-07-78)

Les élus municipaux autorisent le Tour de la relève internationale de Rimouski à emprunter nos routes pendant l'épreuve qui se tiendra du 31 juillet au 4 août 2013. (Rés. 2013-07-79)

Les élus municipaux renouvellent les mandats des membres du CCU. (Rés. 2013-07-80)

Les élus municipaux autorisent la signature pour le renouvellement du contrat d'entretien de la rue de la Gare. (Rés. 2013-07-81)

Les élus municipaux autorisent le paiement du solde de la facture du tableau indicateur au montant de 10 020,07 \$ taxes incluses. (Rés. 2013-07-82)

Les élus municipaux signifient à la CPTAQ que le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard appuie la demande d'autorisation pour lotir et acquérir une partie des lots 3 200 107, 3 200 542 et 4 790 196. (Rés. 2013-07-83)

Les élus municipaux autorisent l'installation d'un arrêt obligatoire au coin des rues Principale Ouest/Julien. (Rés. 2013-07-84)

Les élus municipaux demandent au MAMROT de prolonger jusqu'au 30 avril 2014, la demande pour adopter tout règlement de concordance en vertu du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Rimouski-Neigette. (Rés. 2013-07-85)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Construction Stéphane Gagnon 2000 Inc. au montant de 18 800 \$ plus taxes concernant le changement des recouvrements des planchers du bureau municipal. (Rés. 2013-07-86)

Les élus municipaux acceptent la dérogation mineure du 584, rue Principale Ouest. (Rés. 2013-07-87)

Les élus municipaux acceptent la dérogation mineure du 220, rue de la Gare. (Rés. 2013-07-88)

Les élus municipaux autorisent le versement d'une somme de 3 000 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la Municipalité touchée par une tragédie ferroviaire. (Rés. 2013-08-92)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture n° 19200 de l'entreprise Les Pavages Laurentiens au montant de 99 499,69 \$. (Rés. 2013-08-93)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 245, rue de la Gare. (Rés. 2013-08-94)

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 3 septembre, 1^{er} octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Myriam Langlois

Responsable de la mise en page : Richard Ruest

Impression : Impressions L P Inc.

Prochaine parution : octobre 2013

Tombée des articles : 20 septembre 2013

Courriel : municipalite@stanacllet.qc.ca

Site web : www.stanacllet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

LIGNE INFO-BAC

La MRC de Rimouski-Neigette procédera ces jours-ci à l'enregistrement d'un message dans la ligne Info-Bac (418 725-2222) pour y inclure de l'information concernant le compostage.

Par contre, si votre appel concerne l'écocentre ou le lieu d'enfouissement de la Ville de Rimouski, veuillez téléphoner au 418 724-3144.

COMPTES DE TAXES

TROISIÈME ÉCHÉANCE DE TAXES

La troisième échéance de taxes est prévue pour le jeudi 12 septembre 2013. Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi de 8 h 30 à 18 heures sans interruption.

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16h30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le **numéro de référence**, vous entrez le **numéro de matricule** qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 2 septembre en raison de la fête du Travail.



HORAIRE DES COLLECTES

La collecte des matières composables ne débute que dans la semaine du 15 septembre prochain. Veuillez prendre note qu'un nouvel horaire vous sera distribué par la poste d'ici peu.

Merci de votre collaboration!

AVIS PUBLICS



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2013 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-06 portant sur l'implantation d'une nouvelle marquise afin de protéger les pompes à essence.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la reconstruction de la marquise de 6,10 mètres par 10,21 mètres et ce, à 2,83 mètres de la ligne d'emprise (rue Principale Ouest) au lieu d'être à 5 mètres tel que prescrit à l'alinéa deux de l'article 192 a) du règlement de zonage # 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2013, à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-07 portant sur l'implantation du bâtiment principal situé au 322, rue Principale Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à rendre conforme un agrandissement fait en 2005 et qui respectait la marge latérale à ce moment avec le plan de localisation préparé par un arpenteur-géomètre fourni. Depuis, un autre certificat de localisation a été préparé par un arpenteur-géomètre et l'agrandissement empiète dans la marge latérale 0,4 m et 0,17 m.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme l'implantation du bâtiment principal.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier



ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 NOVEMBRE 2013

Le Québec connaîtra un automne occupé du côté municipal avec des élections dans toutes les municipalités, je vous présente un bref aperçu de ce qui se passera pendant cette période.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR LES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2013

Toutes les municipalités du Québec sont en élection cet automne. Tous les sièges sont en élection soit le poste de maire et les postes de conseillers/ères.

Mises en candidatures : du 20 septembre au 4 octobre inclusivement
 Confection de la liste électorale : du 9 septembre au 4 octobre
 Révision de la liste électorale : du 4 octobre au 25 octobre
 Vote par anticipation : 27 octobre
 Jour du vote : 3 novembre

Avis public d'élection

Municipalité AINT-ANACLET-DE-LESSARD	Scrutin du 2013 11 03 <small>année mois jour</small>
--	---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Municipalité

par **ALAIN LAPIERRE**, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : **MAIRE, CONSEILLERS, (ÉRES) 1 À 6**

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2013	09	20
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 au

2013	10	04
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

JOURS :	lundi	HEURES :	De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	mardi		De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	mercredi		De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	jeudi		De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	vendredi		De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30

À NOTER - Le vendredi

2013	10	04
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2013	11	03
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

de 10 h à 20 h

et un vote par anticipation sera tenu le :

2013	10	27
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

de 12 h à 20 h

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : **JOANNE PINEL**

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : **JOANNE PINEL**

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : 318, rue Principale Ouest Saint-Anaclet-de-Lessard <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center; margin-top: 5px;">418 723-2816</div> <small>Ind. rég. Numéro de téléphone</small>	Adjoint Adresse : 318, rue Principale Ouest Saint-Anaclet-de-Lessard <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center; margin-top: 5px;">418 723-2816</div> <small>Ind. rég. Numéro de téléphone</small>
---	--

Signature

Donné à **SAINT-ANACLET-DE-LESSARD**, le **2013 09 01**
Municipalité année mois jour

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

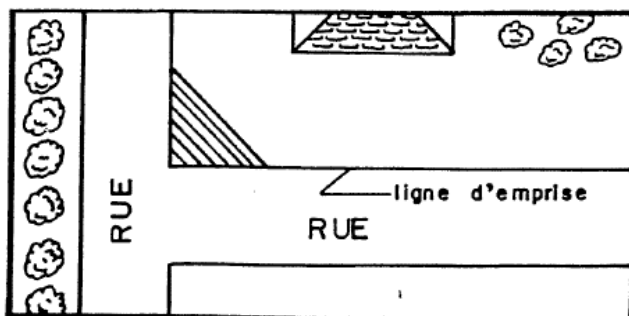
Pour demeurer dans la même veine que l'article paru au mois de juillet dernier, la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard régit son territoire avec, entre autres, le règlement de lotissement, le règlement de brûlage et le règlement sur les nuisances. Voici donc des extraits de ceux-ci.

TRIANGLE DE VISIBILITÉ

Suite à plusieurs plaintes des usagers de la route et lors de tournées d'inspection, nous avons été à même de constater que des travaux d'aménagement paysager s'effectuaient sur des propriétés dans l'aire communément appelée « triangle de visibilité ». Nous vous présentons ainsi l'article 20 du règlement 117-89 sur le lotissement qui précise les modalités à respecter : « Sur tout terrain d'angle à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, un triangle de visibilité doit être aménagé dont les côtés ont 6 mètres mesurés à partir de l'intersection des lignes d'emprises. Sur tout terrain d'angle à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, un triangle de visibilité doit être aménagé dont les côtés ont 8 mètres mesurés à partir de l'intersection des lignes d'emprises. Ces triangles de visibilité doivent être laissés libres de tout obstacle d'une hauteur supérieure à soixante-dix (70) centimètres du niveau de la rue. » Voir croquis si joint :

TRIANGLE DE VISIBILITÉ

PERMIS DE BRÛLAGE



De plus, un permis de brûlage est requis pour faire des feux d'artifice sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Le règlement 314-2004 sur les brûlages régit effectivement cette activité. Les feux d'artifice font partie de la catégorie « brûlage de type domestique » et sont donc assujettis à l'article 3 du règlement précité qui stipule que : « Toute personne doit obtenir un permis de brûlage, et ce à tout moment de l'année, pour les deux (2) types de brûlage (domestique et industriel) ». Ainsi, l'officier municipal de la Municipalité peut émettre s'il y a lieu, un permis à condition que le requérant respecte les éléments de sécurité habituelle et que l'indice d'inflammabilité émis par la SOPFEU ne soit pas évalué comme extrême.

NUISANCES

La quiétude des résidents de Saint-Anaclet-de-Lessard, doit être respectée, c'est pourquoi, le requérant du permis de brûlage doit effectuer ses feux d'artifice avant 23 h puisqu'il commettrait une infraction à l'article 18 du règlement 232-98 concernant les nuisances qui stipule que : « Constitue une nuisance tout bruit excessif émis entre 23 h et 7 h le lendemain ».

Sur ce, il est du devoir de chacun de communiquer avec la Municipalité afin d'obtenir les renseignements nécessaires avant de commencer quelques travaux ou activités que ce soient. Vous pouvez rejoindre Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux, les responsables de la division d'inspection au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture au 418 723-2816.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



Il y aura collecte des rebuts dangereux le 14 septembre à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2^e Rue Est à Rimouski. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent au dépotoir ou encore pire, dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

SERVICES DE TRANSPORTS

LE LOGICIEL DE COVOITURAGE DE TRANSPORT QUÉBEC

PRACTIQUE ET FACILE À UTILISER

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage pour vous rendre à votre travail ou assister à une activité. Vous pouvez aussi utiliser un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec : <http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller
Responsable du dossier Transport collectif

CHRONIQUES

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Avec la rentrée scolaire, la bibliothèque reprend sa routine ainsi que son horaire habituel.

Mardi 19 h à 20 h 30

Mercredi 19 h à 20 h 30

Jeudi 14 h à 16 h

Avec l'automne qui approche, les activités recommencent. Voici la liste des activités automnales 2013 de la bibliothèque Roger-Fournier

Photos Amateurs (Adultes)

Heure du conte

Artistes en herbe

Et pour une deuxième année ...

Aide aux devoirs pour jeunes de 1^{re} à 6^e année



10 rencontres d'une heure -
session automne

5 \$ /soir = **50 \$ pour la session**

Possibilité de rencontres privées (Autres coûts)

DÉBUT : Septembre 2013

Minimum 3 inscriptions- Maximum 5 inscriptions

Inscription avant le 18 septembre auprès de la Responsable de la bibliothèque.

Anne Boucher Beaulieu 418 750-7217

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour paroissiens et paroissiennes,

C'est la rentrée, fini les vacances, du moins pour ceux qui en ont! Et pour les retraités, jamais de vacances! De quoi peut-on se plaindre malgré tout, on est fait forts. Un peu d'humour agrémenté la vie et fait oublier les soucis, du moins pour ceux qui en ont.

Pour continuer, parlons de choses plus sérieuses. Votre Fabrique se porte assez bien au niveau financier et nous dégageons un léger surplus à la fin de juillet malgré le fait que nous ayons eu à changer les réservoirs d'huile de l'église et de la salle Réal-Lamontagne. Comme mentionné dans un mot précédent, nous avons tenté de faire réparer le **réservoir de condensat** (réservoir qui reçoit l'eau provenant de la vapeur qui se condense en se refroidissant dans le système de chauffage et dont la fourniture se réalimente à mesure que l'eau se consume dans cette dernière), mais nous sommes venus à la conclusion qu'il était dû pour les rebuts. Nous avons donc fait refaire un réservoir tout neuf puisque nous sommes presque certains qu'il y aura un autre hiver et que cette pièce est essentielle au système de chauffage.

La rentrée apporte son lot d'activités où la Fabrique ne fait pas exception. La formation des jeunes et les catéchèses reprendront tout comme les activités de financement de tous les organismes.

Retenez bien ces deux dates :

Le Dimanche 29 septembre, déjeuner de la fabrique de 8 h à 12 h.

Le Samedi le 2 novembre, Récital à l'église de St-Anaclet.

Concernant le récital, plus de détails seront fournis dans le contact d'octobre. Mais déjà, je peux vous dire que nos ténors de l'an passé sont de retour et que la chorale de St-Anaclet et son directeur, Régis Lavoie, seront de l'évènement avec quelques belles surprises pour nous.

À ces deux évènements, nous vous attendons en grand nombre. Ce n'est pas dispendieux et cela est nécessaire au financement de votre fabrique.

À vous tous et toutes, je souhaite une belle rentrée.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC



**LES CYANOBACTÉRIES RESSURGISSENT
AU LAC À L'ANGUILLE**

Depuis le début d'août, les cyanobactéries aussi appelées algues bleu-vert ont explosé dans plusieurs secteurs du lac à l'Anguille entre autres près du barrage.

Les conditions météo de mai à juillet retardent la prolifération excessive des cyanobactéries

Comme plusieurs l'ont constaté, en général les rendements des productions céréalières et légumières sont anémiques cette année dû à des conditions météo anormales en période estivale dans notre région. Un exemple parmi d'autres : le 30 juillet dernier, la température moyenne de la journée (24 heures) a été de seulement 12.0° C au lieu de 18.3 ° C en comparaison avec le 30 juillet 2012.

*Source : Météo Canada – Station Pointe-au-Père

Agir avec prudence avec les algues bleu-vert

Santé et Services sociaux Québec recommande de ne pas exercer d'activités aquatiques ou nautiques nécessitant un contact avec l'eau dans les secteurs affectés, et aussi de :

- NE PAS BOIRE CETTE EAU
- NE PAS TOUCHER LES ÉCUMES
- NE PAS SE Baigner dans cette eau
- ÉLOIGNER ENFANTS ET ANIMAUX DU SECTEUR AFFECTÉ



Explosion de cyanobactéries au lac à l'Anguille le 13 août dernier...secteur du barrage

Pour apprécier la photo consultez l'article sur le site Web
<http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php>



**Inauguration de
la bibliothèque
Roger-Fournier**

À la suggestion de la Corporation du patrimoine, la municipalité de St-Anaclet-de-Lessard a donné le nom Roger-Fournier à la bibliothèque municipale. La cérémonie, organisée conjointement par la Municipalité et la Corporation a eu lieu le samedi 13 juillet dernier en présence de bénévoles de la bibliothèque et de membres de la famille Fournier.

Cette désignation pour notre bibliothèque nous semble aller de soi. En effet, Roger Fournier (1929-2012) est né à Saint-Anaclet et fut membre d'une grande famille bien implantée dans le milieu. Il y a habité jusqu'à la fin de son cours classique au Séminaire de Rimouski, où il a côtoyé Gilles Vigneault et Gilles Roy, avant de poursuivre ses études à l'Université Laval puis à Paris. M. Fournier a ensuite mené une carrière de **réalisateur à Radio-Canada**. En parallèle, il fut un **écrivain prolifique** : des nouvelles, des essais et plusieurs romans. L'un de ses ouvrages, **Les sirènes du Saint-Laurent**, est une chronique remarquable de la vie à Saint-Anaclet dans les années 1930 à 1950. Sa production littéraire lui a valu des prix nationaux et internationaux : Prix Louis-Barthon de l'Académie française, Prix Arthur-Buies, Prix du Gouverneur général et Prix Québec-Paris.

Les onze frères et sœurs vivants de Roger Fournier étaient présents à l'inauguration de même que des membres de leurs familles qui ont livré des témoignages. M^{me} Lise Chayer, amie et assistante de Roger Fournier à Radio-Canada, a lu des textes de Jacques Godbout et Claude Jasmin, des auteurs qui l'ont bien connu. M^{me} Gaétane Lavoie, bénévole à la bibliothèque depuis 30 ans, a coordonné la cérémonie qui s'est déroulée dans une atmosphère conviviale.

La carrière professionnelle, la production littéraire et la renommée de Roger Fournier ont permis une visibilité à Saint-Anaclet. Il est naturel qu'un outil culturel comme notre bibliothèque continue de faire rayonner son nom.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

ORGANISMES

FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE

À TOUS LES PARENTS

Déjà septembre à nos portes. Il est maintenant temps de s'inscrire pour la formation débutant début octobre. Votre enfant doit être baptisé. Vous pouvez l'inscrire en téléphonant au **418 723-9430**. Laissez votre message sur le répondeur en mon absence et je vous contacterai. Pour les enfants ayant déjà suivi un parcours en 2012-2013, à la paroisse de St-Anaclet, vous êtes inscrits. Nous vous contacterons en septembre pour la rencontre de parents et le début des parcours. Pour les nouveaux arrivants, mais dont les enfants ont déjà fait un parcours, contactez-moi au même numéro. Date limite d'inscription le 30 septembre. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Également, nous sommes à la recherche de **bénévoles** pour être catéchètes. Présentement, il y a des groupes qui seront formés pour la première année des parcours qui n'ont pas de catéchètes. Je fais appel à vous pour trouver des personnes disponibles pour transmettre leur foi aux jeunes de St-Anaclet. Du support et de la formation sont offerts. Contactez-moi.

Je vous invite à la messe d'envoi des catéchètes, le 15 septembre 2013 à 10 h à l'église de Ste-Luce. Tous les parents et leurs enfants inscrits dans les parcours sont les bienvenus, afin de soutenir leurs catéchètes dans la prière.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne

Paroisse St-Anaclet

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

INVITATION À LA REMISE DE PRIX DU CONCOURS MAISONS FLEURIES

Quel été avez-vous passé? Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce ne fut pas facile pour les jardins. Trop de pluie en début de saison et pas assez ensuite. Les barils récupérateurs d'eau ont aidé bien des jardiniers, nous l'espérons. Le comité a procédé le 27 juillet dernier au jugement du concours Maisons fleuries. M^{mes} Josée Gagnon et Monique Belles-Iles furent nos juges pour la journée et elles ont tenu compte de la sécheresse dans leur pointage. Ce fut une belle journée et les résultats de ce jugement vous seront donnés lors de la soirée de fermeture qui aura lieu **le mardi 17 septembre 2013 à 19 h 30** à la petite salle du Centre communautaire Régis St-Laurent. En première partie, il y aura un échange avec un horticulteur sous forme questions et réponses. Vous êtes donc invités à venir poser vos questions ou exposer une problématique à notre horticulteur invité. Un petit goûter suivra la remise de prix. Nous vous attendons en grand nombre.

Martine Pinel, pour le Comité d'embellissement.

CERCLE DES FERMIERES

La réunion du Cercle de fermières aura lieu le mercredi 18 septembre à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Nous vous attendons en grand nombre pour la reprise de nos activités.

Nous fêterons le 80^e anniversaire de Fondation de notre Cercle, le dimanche 20 octobre 2013.

Une journée à réserver dans votre agenda pour célébrer avec nous.

Bienvenue aux membres et non-membres.

Augustine Lavoie, communications

DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB

C'est avec plaisir que les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet invitent tous les paroissiens, paroissiennes avec leurs amis d'ici et d'ailleurs, à venir se joindre à notre déjeuner familial annuel.

Celui-ci aura lieu, le dimanche 22 septembre 2013

Au Centre communautaire Régis-St-Laurent

Il débutera à 8 h pour se terminer à 12 h 30

Le coût est de 8 \$/adulte

3 \$/ enfants de 6 à 12 ans inclus

Gratuit de 0 à 5 ans inclus

C'est avec joie que nous vous accueillerons à cette activité familiale dans notre communauté.

Des billets seront en vente à partir du début septembre 2013

Comité des Chevaliers de Colomb de paroisse

Contactez : Michel Proulx : 418 723-4358

Raymond Fournier : 418 722-4796

Réal St-Laurent : 418 723-2810

CLUB CARREFOUR 50+ DE SAINT-ANACLET

Le Club recommence ses activités avec l'arrivée de septembre. Voici les activités qui auront lieu chaque semaine. Elles s'adressent aux membres du Club et aussi à toute personne désireuse d'avoir un loisir en groupe. Il est souhaitable de s'inscrire auprès des personnes responsables sinon, on peut quand même se présenter. Ce sont des groupes ouverts que l'on peut joindre n'importe quand au cours de l'année.

Pétanque intérieure: débute le mardi 10 septembre à 19 h au gymnase du Centre communautaire. Pour information, appelez Annette au 418 723-6760 ou Jean-Marie au 418 724-4822.

Viactive (une heure d'exercices physiques adaptés aux personnes âgées): débute le lundi 16 septembre à 9 h 30 au Pavillon l'Héritage. Pour information, appelez Lise au 418 723-5670 ou Lucille au 418 723-5595.

Quilles sur la Wii: débute le jeudi 12 septembre à 13 h au Centre communautaire. Pour information, appelez Marie-Paule ou Jean-Guy au 418 723-9656.

Baseball poche: débute le jeudi 12 septembre à 13 h 30 au Centre communautaire. Pour information, appelez Clémence au 418 723-5721.

Bienvenue en grand nombre!



Depuis plus de 20 ans

« Par et pour les aînés »

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

Lundi 9 h 30 à 10 h 30 : Viactive en collaboration avec le Club des 50 ans et plus de St-Anaclet. Début le **16 septembre**.

Mardi 19 h à 20 h 15 : Pétanque-Aout. Début le **3 septembre**.

Mercredi 13 h 30 : Chorale. Début le **18 septembre**.

Jeudi 19 h à 20 h 15 : Jeux variés : Cartes, Quilles sur table, Bourse, etc. Début le **5 septembre**.

Vendredi 14 h : Bingo. Début le **6 septembre**.

Nos dîners-rencontres débutent le jeudi **19 septembre** et se tiennent à tous les quinze jours. Le thème de notre premier dîner : **les services dans la municipalité**.

Dans le cadre de nos dîners-rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,

Remerciements

Encore une fois, il nous importe de souligner nos bienfaiteurs. Tout d'abord, Excavation Langis Proulx et

Francis Lepage de Rimouski nous ont respectivement fourni du sable et du compost à bon prix. De même, Mélanie Lamontagne nous permettra de poursuivre l'aménagement de notre terrain, à l'aide cette fois d'arbres fruitiers.

Jardin communautaire ou jardin collectif?

Il est possible de faire une distinction entre jardin communautaire et jardin collectif. Dans un jardin communautaire, des parcelles de terre sont louées où chacun cultive et récolte ses propres légumes. Dans un jardin collectif, il y a mise en commun de tous les jardinets et leur responsabilité relève de tous les participants. Les Jardins de Lessard opèrent sur le mode des jardins communautaires où chacun récolte les légumes de son propre jardin.

Par contre, le jardin de fines herbes à l'entrée du jardin (en forme de triangle arrondi) est collectif aux personnes ayant loué un jardin. Il est possible d'y récolter les fines herbes dont vous avez besoin. De même, lorsque nous aurons des arbres et des arbustes fruitiers, ces derniers seront également collectifs, donc accessibles aux membres des Jardins.

Liens intéressants

Quelques articles intéressants à lire sur Internet : *Faire pousser ses légumes... à quel prix?* Calcule les économies que nous pouvons réaliser en jardinant. Il est disponible à l'adresse : <http://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/consommation/201308/14/01-4679817-faire-pousser-ses-legumes-a-quel-prix.php>. Un autre article : *La vie en vert* traite du nouveau concept de densité nutritive. Il est disponible à l'adresse <http://plus.lapresse.ca/screens/4b83-d7ac-520a321f-832a-3da9ac1c606a%7CRekIHMDUDV3b>.

En terminant, même si dame nature nous rend la saison difficile, il est toujours bon de se rappeler qu'il reste encore près de deux mois à notre saison de jardinage. De quoi permettre à certains de nos légumes de pousser.

À bientôt,

Les membres du comité des Jardins de Lessard

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

SOIRÉE DES AÎNÉ(E)S

Le Club Lions de Saint-Anaclet annonce sa traditionnelle soirée récréative pour les aîné(e)s. Cette rencontre est prévue pour le mardi 8 octobre 2013 à 19 h 30 au Pavillon L'Héritage, 10, rue du Collège.

Au programme de la soirée placée sous le signe de la bonne humeur, nous vous proposons des jeux de société, du bingo, de l'animation et un goûter pour clôturer la soirée. Et c'est gratuit!

Les personnes qui auraient besoin d'un transport sont invitées à appeler sans hésiter Francine Julien au 418 722-7278 ou Claire Vaillancourt au 418 724-9612.

Club Lions de Saint-Anaclet

COURS D'ÉVEIL À LA DANSE



Des cours d'éveil à la danse seront dispensés les samedis matin à 9 heures pour les garçons et les filles de 4, 5 et 6 ans. Donnés sous forme de jeux et d'exercices, ils permettront de travailler le rythme, la créativité, les repères spatiaux, la coordination, le développement psychomoteur, l'équilibre etc.

Inscription avant le : 18 septembre

Début des cours : 21 septembre, Durée : 8 semaines,

Coût : 45 \$, Minimum requis : 8 enfants.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet de la Magie du mouvement à l'adresse suivante : www.lamagiedumouvement.com

Inscriptions : Monique Belles-Isles 418 725-3979

LIGUE DE BALLE DONNÉE



Bonjour,

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet tiendra son 27^e souper ***Remise des trophées*** le samedi 14 septembre à 18 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Au menu ***Party Pizza sur BBQ***, l'animation musicale et la soirée de danse sous la responsabilité de Mathieu Lavoie, chansonnier.

Coût des billets ; 6-12 ans (7 \$), 13 ans et plus (14 \$),
Information : Gaétan Pelletier 418 722-7685.

Bienvenue à tous.

Gaétan Pelletier, Secrétaire

LOCAL DES JEUNES

Veuillez prendre note que le local des jeunes situé au 318, rue Principale Ouest ouvrira ses portes le 9 septembre prochain. Voici l'horaire du local : du lundi au jeudi inclusivement de 18 h à 22 h.



Il sera fermé lors des journées fériées.

ATELIERS DE GUITARE PRIVÉ OU EN GROUPE

Début : Semaine du 16 septembre 2013



Nombre de rencontres : 10

Public cible : 4 à 99 ans

Anne Boucher Beaulieu 418 750-7217



Pour pratiquer des activités, veuillez noter que les anaclois bénéficient des mêmes tarifs et privilèges que les rimouskois à la ville de Rimouski selon l'entente signé par le Conseil municipal en 2000.

BOUGER-POUSSETTE & BOUGER-SANTÉ

Redevenir mince après l'accouchement



**B O U G E R -
POUSSETTE**

Un entraînement extérieur mettant l'emphase sur la perte de poids, la remise en forme cardiovasculaire et le tonus. Le poids de la poussette constitue un élément de résistance non négligeable qui contribue à accentuer la dépense énergétique et le travail musculaire. En plus de profiter du plein air, Bouger-Poussette permet aux mamans de sortir de chez-elles et de socialiser avec des femmes qui vivent la merveilleuse aventure d'être maman. Les poupons, bébés et jeunes enfants sont admis, pourvu qu'ils soient installés confortablement et de façon sécuritaire dans une poussette adaptée! Les cours ont lieu beau temps, mauvais temps, et se transforment même en Bouger-Traîneau l'hiver venu.

Quand peut-on commencer? On s'y met dès la cinquième semaine suivant sa naissance, avec l'accord du médecin.

Mercredi de 10 h à 11 h du 18 septembre au 18 décembre 2013

Coût 130 \$

Où est le point de rencontre des cours? Pavillon L'Héritage.

BOUGER-SANTÉ est un programme d'activités physiques où tous les exercices se déroulent à l'extérieur, donc en plein air, et ce, en toute saison.

Cette activité s'adresse principalement aux personnes désireuses de reprendre ou de maintenir la forme en douceur. Il consiste en un heureux mélange d'exercices musculaires et articulaires efficaces. Une attention particulière est mise sur le travail de l'équilibre et de la posture.

Mercredi de 9 h à 10 h

Du 18 septembre au 18 décembre 2013

Coût 130 \$

Où est le point de rencontre des cours? Pavillon L'Héritage

Pour informations : Gym Plein Air 261, rue de l'Estran, Rimouski (Québec) G5L 9B9

Louise Vachon 418 721-4774 www.gympleinair.com

gympleinair@cgocable.ca